BAC II SESSION DE JUIN 2014 PHILOSOPHIE / CORRIGES-TÝPES TOUTES SERIES.

SÉRIE A

L'exercice du pouvoir politique peut-il se passer de la morale ? SUJET 1:

I. COMPRÉHENSION

- 1. Analyse des concepts
- L'exercice: la mise en œuvre (d'un droit, d'un pouvoir ou d'une aptitude); l'application; la gestion;
- **pouvoir :** la faculté ou la capacité (de faire quelque chose) ; l'autorité (de fait)
- pouvoir politique: l'autorité publique
- L'exercice du pouvoir politique : la gestion des affaires publiques
- peut-il se passer de : peut-il ignorer, peut-il faire fi de ; peut-il se soustraire à ; peut-il ne pas avoir besoin de
- la morale : l'ensemble des règles qui doivent réguler l'activité de l'homme libre ; le droit : l'ensemble des règles de droit er de devoir qui organise la vie sociale et politique
- 2. Reformulation

4. Problé matique

- La mise en œuvre de l'autorité publique peut-elle faire fi de l'ensemble des règles de droit et de devoir organisant la vie sociale et politique?
- La gestion des affaires publiques peut-elle exclure la morale?

- 3. Problème
- Rapport entre la morale et la politique
- Valeur de la morale dans l'exercice du pouvoir politique
- Place de la morale dans la politique
- Le pouvoir politique, dans son exercice, paraît incompatible ave la morale,
- Or, la morale doit être le vrai fondement de la politique
- D'où la guestion : La gestion des affaires publiques peut-elle exclure la morale ?

II. PLAN DÉTAILLÉ

A. Incompatibilité entre la politique et la morale

- La morale et la politique semblent s'opposer en tout point, car la morale appartient à la sphère de l'idéal et la politique à la sphère de l'action concrète ;
- L'univers de la politique est régi par des rapports de forces (intérêts partisans, mensonges, vols, assassinats, fraudes, dribles, roublardises, machiavélisme...)
- Machiavel: « Toute violence qui construit est légitime. »
- La force comme fondement du droit, incompatible avec la morale
- Thomas Hobbes: A l'état de nature comme à l'état social, le droit se ramène dans tous les cas à la force : « Il n'y a pas de loi sans glaive et le pouvoir du Prince comprend aussi le pouvoir de châtier. » in Le Léviathan
- Calliclès: « En bonne justice, celui qui vaut plus doit l'emporter sur celui qui vaut moins, le capable sur l'incapable. La marque du juste, c'est la domination du puissant sur le faible et sa supériorité admise. » in Gorgias de Platon
- idem : « La justice consiste en ce que le meilleur ait plus que le moins bon et le plus fort plus que le moins fort. »
- **B.** Spinoza : « Les poissons sont déterminés par la nature à nager, les grands poissons à manger les petits ... en vertu d'un pouvoir naturel souverain. » in Traité Théologicopolitique
- Max Stirner: « j'ai le droit de faire tout ce que j'ai la puissance de faire. Le tigre qui bondit sur moi a raison et moi qui l'abats j'ai aussi raison. Celui qui a la force a le droit; si vous n'avez pas l'un vous n'avez pas l'autre. » in L'Unique et sa Propriété.
- Nietzsche: La volonté de puissance confère aux hommes nobles une domination légitime sur les faibles qui obéissent sous peine de mort : « L'État est le plus froid de tous les monstres froids... » in Ainsi parlait Zarathoustra
 - Les anarchistes voient dans l'État un mal radical aux pièges infinis
- Proudhon: L'État met en péril la liberté humaine: « Être gouverné, c'est être gardé à vue, inspecté, espionné, dirigé, légiféré, réglementé, parqué, endoctriné par des êtres qui n'ont ni le titre, ni la science, ni la vertu. » in L'Idée générale de la révolution au XIX^e Siècle
- Bakounine: «L'État, c'est le mal: là où commence l'État, la liberté individuelle cesse. L'État est un immense cimetière où s'enterrent toutes les libertés individuelles. »

- **Lénine** : « Tant que l'État existe, pas de liberté ; quand régnera la liberté, il n'y aura plus d'État. »

B. La morale comme fondement de la politique

- La morale et la politique doivent être réunifiées pour limiter le pouvoir
- **Montes quie u**: « Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la force des choses, le pouvoir arrête le pouvoir. » in L'esprit des lois
- **Hegel**: La politique consiste à « réaliser les conditions dans lesquelles une vie morale est possible » pour tout homme de bonne volonté
- **Kant**: « La vraie politique ne peut donc faire un pas sans avoir auparavant rendu hommage à la morale ; et si la politique est par elle-même un art difficile, l'union de la politique avec la morale n'est pas du tout un art : la morale tranche le nœud que la politique ne peut délier, aussitôt qu'elles ne sont pas d'accord. » in <u>Essai philosophique</u> de la Paix Perpétuelle.
- **Rousseau**: « Si les politiques étaient moins aveuglés par leurs ambitions, ils verraient combien il est impossible qu'aucun établissement quel qu'il soit puisse marcher selon l'esprit de son institution s'il n'est dirigé selon la loi du devoir. »

C. Nécessité de mettre ensemble la morale et la politique

- L'us age de la force est toujours nécessaire en politique à condition qu'elle soit juste
- **B. Pascal**: « La justice sans la force est impuissante et la force sans la justice est tyrannique. » C'est pourquoi il faut faire en sorte que ce qui est fort soit juste et ce qui est juste soit fort. in <u>Les Pensées</u>
- **Rousseau** : « Quiconque refuse d'obéir à la volonté générale y sera contraint par tout le corps, ce qui ne signifie autre chose sinon qu'on le forcera d'être libre » in <u>Du</u> contrat social

III - CONCLUSION

L'autorité, dans l'exercice du pouvoir, use de la force pour atteindre ses objectifs. Il faut, toutefois, souligner que même si on fait recours à la force pour contraindre les citoyens à respecter le droit, dans une république, il serait légitime de faire en sorte que la gestion des affaires publiques soit fondée sur la force des lois et non sur la loi de la force. Voilà pourquoi l'exercice du pouvoir politique ne doit pas ignorer la mora le.

SUJET 2:

L'égalité entre les hommes constitue-t-elle une menace pou la liberté individuelle ?

I. COMPRÉHENSION

- 1. Analyse des concepts
- L'égalité entre les hommes : Le nivellement des différences humaines par la loi ; le principe selon lequel les individus, au sein d'une communauté politique, doivent être traités de la même façon
- constitue-t-elle une menace pour : entrave-t-elle ; est-elle un obstacle à ; remet-elle en cause
- la liberté individuelle : le pouvoir d'agir selon sa nature et sa volonté
- 2. Reformulation
- L'égalité entre les hommes instituée par les lois sociales entrave-t-elle l'autodétermination des citovens ?
- L'égalisation sociale entrave-t-elle la liberté de chacun ?
- L'égalité sociale entrave-t-elle le pouvoir d'agir selon sa nature et sa volonté ?
- 3. Problème

- Influence ou impact du principe d'égalité sur les libertés individuelles
- 4. Problé matique
- L'égalité prônée par l'État à travers ses lois serait une entrave aux libertés individuelles.
- Or, cette égalité instaurée par l'État est le lieu d'expression, de réalisation et d'épanouissement de ces libertés.
- D'où la question : L'égalité sociale entrave-t-elle la liberté de chacun ?

II. PLAN DÉTAILLÉ

A- L'égalité entre les hommes comme une entrave à la liberté individuelle

Les lois instituées par les hommes à l'état civil apparaissent comme la volonté d'aller à l'encontre des lois de na nature, de 'l'ordre naturel des choses' car la justice humaine pose que tous les individus doivent être égaux alors que dans la nature chacun est livré

- à lui-même selon sa force et ses aptitudes physiques et spirituelles.
- Calliclès: Les lois instituées par les hommes m'ont pas pour véritable fin de garantir la justice sous couvert de viser l'intérêt commun, les lois sont en réalité une façon pour les plus faibles de brider les plus forts
- **Hobbes** : « Plutôt que l'inégalité, c'est légalité des hommes à l'état de nature qui fait leur malheur... » in Le Léviathan
- La loi (ou le droit) est instituée astucieusement par les faibles pour se défendre et se protéger des forts ou une institution des forts pour maintenir leur domination sur les faibles.
- Vouloir l'égalité, ce serait aller à l'encontre des inégalités naturelles et de la justice si celle-ci est comprise en référence à l'état de nature.
- Calliclès dans Gorgias de Platon: «En bonne justice celui qui vaut plus doit l'emporter sur celui qui vaut moins ».
- **Aristote** : « Dès la naissance, les êtres se distingues en ce que les uns sont faits pour être commandés, les autres pour commander » in la <u>Politique</u>, livre I
- Idem : « la nature divise les hommes en hommes libres et en esclaves ».
- Ramsay: « certains hommes naissent propres à gouverner tandis qu'une infinité d'autres sembles nés pour obéir » in Essai Philosophique sur le gouvernement civil
- Rousseau : « l'homme est né libre et partout il est dans les fers » in Du contrat social.
- **Lénine** : « tant que l'État existe, pas de liberté ; quand règnera la liberté, il n'y aura pas l'État »
- **Bakounine** : « l'État, c'est le mal : là où commence l'État la liberté cesse. L'État est un immense cimetière où viennent s'entraîner toutes les libertés individuelles.
- **Jean de la Fontaine** : « Selon que vous serez puissants ou misérables, les jugements de cours vous rendrons blancs ou noirs » in Les fables
- Cf. la théorie du libre arbitre (voir les théoriciens)

B- L'égalité entre les hommes comme facteur d'expression de la liberté individuelle

• Être libre ne consiste pas exactement à pouvoir faire ce que l'on veut ; cela engendrerait l'anarchie et le libertinage. La liberté consiste plutôt à ne pas être empêché de faire ce que l'on doit faire, c'est-à-dire ce que la loi permet de faire.

Cf. la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (1789) Art. 1 « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit ». il en résulte que chaque homme doit se voir reconnaître la même dignité, celle d'une « personne », un être doué de conscience et de raison pouvant agir par sa propre volonté.

- Liberté comme obéissance à la loi :
- Rousseau « l'obé issance à la loi qu'on s'est prescrite est liberté » ; pour dire que c'est dans une loi juste que la liberté politique. Réside et non dans l'absence de loi (qui donnerai toute licence au plus fort du moment) ; dans la soumission volontaire à une loi dont le peuple est collectivement l'auteur : c'est la démocratie au sens rousseauiste du terme.
- Idem : « un peuple libre obéit... il obéit aux lois mais il n'obéit qu'aux lois et c'est par la force des lois qu'il n'obéit pas aux hommes » in <u>Lettre écrite de la montagne</u>
- Idem « il n'y a pas de liberté sans loi ni où que lqu'un est au dessus des lois »
- Montes quie u : « la liberté est le droit de faire tout ce que les lois permettent »
- Cicéron: il n'y a pas de liberté sans loi: « nous sommes tous esclaves des lois afin d'être libres »
- Le Père Lacordaire : « entre le faible et le fort, c'est la liberté qui opprime et c'est loi qui libère ».

C- Conditions réelles d'expression de la liberté individuelle

Si l'inégalité parait inhérente à la nature humaine, il serait toutefois juste que l'État la corrige dans une certaine mesure en garantissant à chacun des droits fondamentaux, c'est-à-dire ceux dont l'exercice ne devrait pas dépendre du hasard de notre naissance,

Exemple : le droit à l'éducation, le droit à la santé, le droit au logement qui sont inaliénables. L'idée n'est pas d'égaliser les conditions pour tous les hommes (en donnant à tous le même logement) mais de faire en sorte que chacun puisse au moins, avoir un accès égal au minimum nécessaire.

B. Spinoza : « la Justice est une disposition constante de l'âme à attribuer à chacun ce qui d'après le droit civil lui revient » in Traité théologico-politique.

III - CONCLUSION

L'égalité entre les hommes est, dans les faits, une entrave à l'expression vivante de la liberté individuelle. Mais elle peut constituer un facteur d'épanouissement de cette liberté si les lois sociales et politiques sont justes. Et la justice est une conquête permanente, une visée ; c'est selon Kant « une idée à réaliser dans un horizon infini », c'est-à-dire une idée vers laquelle on doit toujours tendre mais qu'on ne doit croire totalement accomplie.

SUJET 3

COMMENTAIRE PHILOSOPHIQUE

I. INTRODUCTION

INTRODUCTION

- 1. Auteurs
- 2. Thème
- 3. Question implicite
- 4. Thèse de l'auteur

II. CORPS DU DEVOIR

2.1. Structure du texte

- L'expérience quoique nécessaire à la connaissance n'est pas suffisante à donner toutes nos connaissances, car elle ne fournit que des vérités particulières.

l'esprit humain connaît au-delà des sens et de l'expérience

La raison est aussi

un fondement essentiel de

nos connaissances; donc

2.2. Procédés d'argumentation

LEIBNIZ

Origine ou fondement de nos connaissances

- Quelle est la source de nos connaissances ?
- Quelle est l'origine de nos idées ?
- Toutes nos connaissances dépendent-elles uniquement de nos sens et de l'expérience?
 - L'expérience n'est pas l'unique source de nos connaissances
 - La raison est aussi nécessaire
 - Nos connaissances résultent de l'expérience et de la raison

« Il naît une question, si toutes les vérités dépendent de l'expérience, c'est-à-dire de l'induction et des exemples, ou s'il y en a qui ont encore un autre fondement. Car si que lques événements se peuvent prévoir avant toute épreuve qu'on en ait faite, il est manifeste que nous y contribuons quelque chose du nôtre. Les sens, quoique nécessaires pour toutes nos connaissances actuelles, ne sont point suffisants pour nous les donner toutes, puisque les sens ne donnent jamais que des exemples, c'est-à-dire des vérités particulières ou individuelles. Or tous les exemples qui confirment une vérité générale, de quelque nombre qu'ils soient, ne suffisent pas pour établir la nécessité universelle de cette même vérité, car il ne suit point que ce qui est arrivé arrivera de même. Par exemple les Grecs et les Romains et tous les autres peules ont toujours remarqué qu'avant le décours de 24 heures, le jour se change en nuit, et la nuit en jour. Mais on se serait trompé si l'on avait cru que la même règle s'observe partout ailleurs, puisque depuis on a expérimenté le contraire dans le séjour de Nova Zembla. Et celuilà se tromperait encore qui croirait que, dans nos climats du moins, c'est une vérité nécessaire et éternelle qui durera toujours, puisqu'on doit juger que la terre et le soleil même n'existent pas nécessairement, et qu'il y aura peut-être un temps où ce bel astre ne sera plus, au moins dans la présente forme, ni tout son système...

... D'où il paraît que les vérités nécessaires, telles qu'on les trouve dans les mathématiques pures et particulièrement dans l'arithmétique et dans la géométrie, doivent avoir des principes dont la preuve ne dépende point des exemples, ni par conséquent du témoignage des sens, quoique sans les sens on ne se serait jamais avisé d'y penser. C'est ce qu'il faut bien distinguer, et c'est ce qu'Euclide a si bien compris, qu'il démontre souvent par la raison ce qui se voit assez par l'expérience et les images sensibles. »

Exposition et rejet de la thèse empiriste par Leibniz

- L'expérience seule, en la issant des empreintes dans notre esprit, est la seule source des connaissances humaines selon la doctrine empiriste. Or, selon le partisan du rationalisme, Le ibniz, l'expérience n'offre que des exemples : « si toutes les vérités dépendent de l'expérience, c'est-à-dire de l'induction et des exemples » se demande-t-il
- Insuffisance de l'expérience dans le processus de la connaissance : les sens sont nécessaires à la connaissance humaine, mais ils sont insuffisants : « Les sens, quoique nécessaires pour toutes nos connaissances actuelles, ne sont point suffisants pour nous les donner toutes »
- On ne peut induire que des idées générales (des opinions), des exemples que l'expérience offre : « tous les exemples qui confirment une vérité générale »
- Or, selon Leibniz, l'esprit humain saisit bien plus que des généralités. Il est capable de concevoir, comme le montre l'exemple des mathématiques, des vérités nécessaires, universelles et éternelles : « les vérités nécessaires, telles qu'on les trouve dans les mathématiques pures »
- Donc nos connaissances ont aussi et surtout la raison comme fondement. C'est ce

2.3. Intérêt philosophique 2.3.1. Mérites

qu'Euclide a démontré à son temps : « la raison ce qui se voit assez par l'expérience et les images sensibles. »

Leibniz a le mérite d'avoir :

- Mis en exergue les limites de l'expérience et de nos sens comme la seule source de nos connaissances.
- Montré que nos sens et l'expérience sont nécessaires mais insuffisants,
- Démontré que la raison est nécessaire dans la constitution de nos connaissances.

Adjuvants

- **Kant**: « l'expérience est toujours construite a priori par l'esprit » c'est-à-dire « toutes nos connaissances commencent avec l'expérience, mais il n'en résulte pas qu'elles dérivent toutes de l'expérience » in Critique de la Raison Pure
- Henri Poincaré: « on fait la science avec les faits comme on fait une maison avec des pierres, mais une accumulation de faits n'est pas une science qu'un tas de pierres n'est une maison » in la science et l'Hypothèse.
- Gaston Bachelard: « si l'on pouvait traduire philosophiquement le double mouvement qui anime actuellement la pensée scientifique, en s'apercevant que l'alternance de l'apriori et de l'a posteriori est obligatoire, que l'empirisme et le rationalisme sont liés... l'un triomphe en donnant raison à l'auteur : l'empirisme a besoin d'être appliqué » in Philosophie du non
- Georges Canguilhem: « C'est au confluent du sensible et de l'intelligible que se trouve la réalité science »
- Claude Bernard : « le savant complet est celui qu'embrasse à la fois la théorie et la pratique expérimentale ».

III. CONCLUSION

La thèse empiriste sur l'origine de nos connaissances étant insuffisante, il faut recouvrir à la thèse rationaliste. Nos connaissances résultera à la fois de la raison et de l'expérience.

SÉRIE C-D-E

SUJET 1:

I. COMPRÉHENSION

1. Analyse des concepts

- La vérité mathématique est-elle une vérité à la fois universelle et relative ?
- Vérité mathématique : connaissance rationnelle et certaine, connaissance portant sur l'ordre et la mesure proposition rigoureuse, formelle et cohérente.
- à la fois : simultanément, au même moment, en même temps.
- **universe lle** : absolue, irrévocable, indéniable, incontestable, qui fait l'accord des esprits compétents, objective.
- relative : qui dépend d'un système de référence donné ; qui est provisoire ou variable

2. Reformulation

- La connaissance mathématique est-elle une connaissance absolue et variable ?
- La connaissance mathématique est-elle en même Temps absolue et dépendant d'un système donné ?

3. Problème

- Nature de la vérité mathématique
- Caractère de la vérité mathématique

4. Problé matique

- La vérité mathématique, de par sa nature, semble être une vérité absolue
- Or, la vérité mathématique varie aussi d'un système à un autre
- D'où la guestion : quelle est alors la vraie nature des vérités mathématiques ?

2

1

- On a tendance à croire que la vérité mathématique est universelle
- Or, dans leur évolution, les vérités mathématiques se sont révélées relatives à leurs systèmes
- D'où la question : La vérité mathématique est-elle une vérité à la fois universelle et relative?

II. PLAN DÉTAILLÉ

- A. La vérité mathématique est universelle, absolue.
 - La vérité mathématique est une vérité générale
- René Descartes soutient que les mathématiques sont : « une science générale expliquant tout ce qu' on peut chercher touchant l'ordre et la mesure sans application à

une matière particulière ». Il écrit à cet effet « je me plaisa is surtout aux mathématiques à cause de la certitude et de l'évidence de leur raison ».

- Les mathématiques constituent un langage universel
- Pythagore « les nombres gouvernent le monde »
- Galilée « Nul ne saurait entendre le grand livre de l'univers s'il en ignore la langue qui est la langue mathématique ».
 - La vérité mathématique est indéniable, incontestable.
- Exemple : la géométrie euclidienne était fondée sur des principes considérés comme absolus. Elle a régné de moins IIIe siècle à la première moitié du XIXe siècle.
- Descartes: « les mathématiques traitent d'un objet assez pur et simple pour n'admettre absolument rien que l'expérience ait rendu incertain et les consistent tout entière en une suite de conséquences déductives par raisonnement. Elles sont donc les plus faciles et les plus claires de toutes ».

<u>Transition</u>: Mais la vérité mathématique n'a-t-elle pas cessé d'être absolue pour être relative

B. La vérité mathématique est aussi relative

La crise de la géométrie euclidienne introduit la relativité au sein des mathématiques

Cf. R. Blanché: « il n'y a plus pour les théorèmes de vérités se parées, pour ainsi dire atomiques: leur vérité, c'est seulement leur intégration au système et c'est pourquoi des théorèmes incompatibles entre eux peuvent être également vrais pourvu qu'on les rapporte à des systèmes différents » in L'Axiomatique.

Dans le même ouvrage il ajoute : « Autrefois la démonstration mathématique était catégorique absolument ; telle proposition que j'en déduis est donc vraie aussi (...) Maintenant elle dit seulement ceci : si l'on pose arbitrairement tel ensemble de principes, voici les conséquences qui formellement en résultent ».

- Les vérités mathématiques sont hyposthénies déductives.
- Cf. **Bouligand**: « Nous assistons au déclin, des absolus, mathématico déductifs ». « la plus ratite des systèmes de géométrie atteste qu'il n'y a pas en math de vérité absolu
- Émile Borel: « En effet, si nous parlons des propriétés de la droite, le mot ligne droite n'a pas le même sens dans le système d'Euclide, de Riemann ou de telle ou telle géométrie... chacun d'eux (théorème) est vrai dans une des géométries, c'est-à-dire avec une définition convenable de la droite ».
- **H. Poincaré** : « Aucune géométrie n'est plus vraie qu'une autre ».

Explication de la crise de la géométrie euclidienne :

- Euclide (perception ordinaire) : la somme des angles d'un triangle est égale à 180°
- Lobatchevski (espace abstrait à courbure négative): la somme des angles d'un triangle est inférieure à 180°
- Riemann (espace abstrait à courbure positive : la somme des angles d'un triangle est supérieur à 180°

III – CONCLUSION

Quoique relative à un système, la vérité mathématique conserve essentiellement son caractère universel, certain.

SUJET 2:

I. COMPRÉHENSION

1. Analyse des concepts

Peut-on avoir raison contre les faits?

- **Peut-on**: est-il possible, est-il légitime...?
- avoir raison : atteindre à la vérité, saisir le vrai, avoir des arguments convaincants ou solides
- **contre** : en opposition à, à l'encontre de...
- les faits : les données phénoménales de l'expérience sensible, de la perception sensible ou concrète.
- 2. Reformulation

Est-il possible d'atteindre à une vérité qui soit en opposition avec le concret ou le réel?

- 3. Problème
- La place des faits dans l'élaboration de la connaissance.
- Le fondement de la connaissance.
- 4. Problé matique
- On a tendance à croire que le fait, perçu (observé) suffit à nous pourvoir de vérité.
- Or, en confrontant les faits avec la raison, on s'aperçoit que les faits sont parfois

trompeurs.

D'où la question : Est-il possible d'atteindre à une vérité qui soit en opposition avec le concret ou le réel ?

II. PLAN DÉTAILLÉ

A. On ne peut avoir raison contre les faits

Toute connaissance provient de l'observation des phénomènes

Selon les empiristes, seuls les faits sensibles sont source de connaissances vraies.

- Magendie : « les faits bien observés valent mieux que toutes les hypothèses du monde. »
- J. Locke : « il n'y a rien dans l'intellect qui ne soit d'abord passé par les sens ».
- **Brunschvicg** : « il faut laisser l'expérience se déposer elle-même dans notre esprit, la nature elle-même s'inscrire dans la science ».
 - La raison n'est pas importante dans la connaissance des phénomènes.
- Magendie : « il faut expérimenter et pour cela avoir les yeux et des oreilles. Quant à la raison, elle est inutile ».
- Idem : « Laissez votre manteau et votre imagination à la porte du laboratoire ».
- David Hume: « ce n'est pas la raison, mais l'expérience qui nous instruit des causes et des effets, des phénomènes ».
- André Gide : « un bon observateur suffit à faire un bon savant ».

Exemple : Le géocentrisme de Ptolémée et d'Aristote

Transition: Bien que les faits soient source de connaissances, ne sont-ils pas parfois source d'illusions?

B. On peut avoir raison contre les faits

L'observation première des faits est souvent facteur d'illusion

L'expérience première est l'expression de nos désirs, de nos préjugés ; bref de l'opinion d'où elle constitue un obstacle épistémologique selon les rationalistes.

- Gaston Bachelard : le réel n'est « Jamais ce qu'on pourrait croire, mais il est toujours ce qu'on aurait dû penser ».
- Idem: « l'esprit doit donc se former contre la nature, contre ce qui est en nous et au dehors de nous, l'impulsion et l'intuition de la nature, contre l'entraînement naturel, contre le fait colore et divers ».
- Alain : « ouvrez les yeux et c'est un monde d'erreurs qui y entre ».
- La vraie connaissance est souvent cachée aux sens.
- Gaston Bachelard : « il n'y a de science que ce qui est caché ».
- Idem : « on démontre le réel, on ne le montre ».
- Un fait ne devient fait que par l'idée qui s'y rattache.
- H. Poincaré : « les faits ne partent pas d'eux-mêmes »
- Cl Bernard : « on expérimente avec sa raison »
- Alain : « il faut être bien savant pour saisir un fait » Exemple : Copernic et Galilée = l'Héliocentrisme

Transition : La raison quoique nécessaire dans l'élaboration de la connaissance n'a -t - elle pas besoin du concours des faits ?

C. Synthèse : on ne peut avoir raison ni contre les faits ni avec les faits seuls.

- Si les faits fondent la connaissance, celle –ci ne dépend pas exclusivement d'eux.
- Ce qui conduit à une dialectique entre l'expérience et la théorie, les sens et la raison.
- Cf. E. Kant: « sans la sensibilité, nul objet ne serait donné; sans l'entendement, nul ne serait pensé. Les pensées sans matières sont vides; les intuitions sans concept sont aveugles » in Critique de la raison pure
- idem : « Toutes nos connaissances commencent par les sens, passent de là par l'entendement et s'achèvent dans la raison. » in <u>Critique de la raison pure</u>

III - CONCLUSION

Même s'il est ami qu'une connaissance provient de tout ce qui tombe sous nos sens, il faut reconnaître qu'une connaissance ne devient vraie que lorsqu'elle passe au crible de la raison. Il peut donc arrive que dans la recherche de la vérité, la raison aille contre les faits.

SUJET 3:

COMMENTAIRE PHILOSOPHIQUE

I. INTRODUCTION

- 1. Auteur Thomas HOBBES
- 2. Thème La loi
- 3. Question implicite Qu'est-ce qu'une bonne loi?
- 4. Thèse de l'auteur « Une bonne loi est celle qui est à la fois nécessaire au bien du peuple et facile à comprendre ».

II. CORPS DU DEVOIR

Structure du texte

- La bonne loi n'est pas celle qui est juste.
- La bonne loi est celle qui est à la fois nécessaire au bien du peuple et facile à comprendre.
- loi qui ne joue pas ces rôles

2.2. Éléments d'explication

Intérêt 2.3. philosophique

2.3.1. Mérites

Adjuvants

« Qu'est-ce qu'une bonne loi ? Par bonne loi, je n'entends pas une loi juste, car aucune loi ne peut être juste. La loi est faite par le pouvoir souverain, et tout ce qui est fait par ce pouvoir est sûr, et approuvé par tout un chacun parmi le peuple. Et ce que tout homme veut, nul ne saurait le dire injuste. Il en est des lois de la communauté politique comme des lois du jeu : ce sur quoi les joueurs se sont mis d'accord ne saurait être une injustice pour aucun d'eux...

Une bonne loi est celle qui est à la fois nécessaire au bien du peuple et facile à comprendre. En effet, le rôle des lois, qui ne sont que des règles revêtues d'une autorité, n'est pas d'empêcher toute action volontaire, mais de diriger et de contenir les mouvements des gens, de manière qu'ils ne se nuisent pas à eux-mêmes par l'impétuosité de leurs désirs, leur empressement ou leur aveuglement; comme on dresse des haies, non pas pour arrêter les voyageurs, mais pour les maintenir sur le chemin. ...

C'est pourquoi une loi qui est nécessaire, c'est-à-dire qui ne satisfait pas à ce quoi vise une loi, n'est pas bonne. »

- La bonne loi n'est pas celle qui est juste.
- Une bonne loi est celle qui émane du pouvoir souverain : le peuple (exemple des lois du jeu)
 - La bonne loi est celle qui est à la fois nécessaire au bien du peuple et facile à comprendre.
 - Le rôle de la bonne loi est de diriger les comportements des hommes et de les protéger les uns contre les autres (exemple des haines pour les voyageurs).
 - Conséquence : toute loi qui ne joue pas ces rôles (réglementation des comportements et protection des citoyens) n'est pas une bonne loi.

L'auteur à le mérite d'avoir défini les caractéristiques d'une bonne loi, d'avoir montré qu'une bonne loi émane du peuple souverain; la loi n'a pas pour vocation d'opprimer le peuple mais de règlementer la vie sociale.

- Cicéron : « Nous sommes tous esclaves des lois afin d'être libres ».
- Montes quie u : « La liberté est le droit de faire ce que les lois permettent. »
- J-J Rousseau: l'État de droit doit être la manifestation de la volonté populaire, il repose sur la souveraineté du peuple : » la volonté générale »
- Spinoza : « L'État garantit la sécurité des individus et assure leur liberté ».
- Idem : « Les lois sont nécessaires pour mettre un frein aux libertés naturelles ».

2.3.2. Insuffisances

Confrontée à la réalité, cette conception Hobbesienne de la loi comme expression de la volonté (générale) du peuple souverain, se révèle souvent une illusion. Les contempteurs

Contempteurs

- Karl Marx: la loi n'est pas l'expression de la volonté générale, mais elle incarne la volonté de la classe dominante qui satisfait ses propres intérêts.
- Bakounine : l'État à travers les lois, prive le citoyen de sa liberté. C'est en ce sens qu'il trouve que le primer acte de l'humaine liberté est la désobéissance d'Adam et Ève

La démocratie dans sa forme moderne constitue une dictature de la majorité sur la minorité.

Proudhon: « être gouverné, c'est être gardé à vue, inspecté, espionné, endoctrine par des êtres qui n'ont ni le titre, ni la science, ni la vertu. »

III. **CONCLUSION**

Pour thomas HOBBES, une loi n'est bonne que lorsqu'elle émane du peuple et assure son bien en règlementant les comportements des citoyens et en les protégeant ainsi les uns contre les autres. Cependant, il arrive souvent que la loi soit l'expression de la volonté de la minorité possédante. En tout état de cause, la loi reste l'idéal à poursuivre puisqu'elle seule libère.

SERIE G

SUJET 1:

I. COMPRÉHENSION

1. Analyse des concepts

La destruction de l'environnement constitue-t-elle un danger pour l'homme?

- La destruction : la détérioration, la ruine, la surexploitation, la menace
- **l'environne ment** : l'univers, l'écosystème, le cosmos, le cadre existentiel, ensemble des éléments naturels qui entretiennent la relation d'interdépendance
- **constitue-t-elle** : reste-t-elle, implique-t-elle, entraine-t-elle
- un danger : une menace, une nuisance, un péril, un risque
- l'homme : être doué de raison, « homo-faber »

2. Reformulation

- La surexploitation du cadre existentiel compromet-elle la vie de l'homme ?
- La détérioration de l'écosystème est-elle une menace pour l'homme ?

3. Problème

- Impact de la détérioration de l'environnement sur l'homme
- Rapport entre l'homme et son environnement

4. Problé matique

Au départ, l'homme a considéré l'environnement comme une source inépuisable que l'on pouvait exploiter pour sa survie

Or, force est de constater qu'une exploitation à outrance de l'environnement a des conséquences néfastes sur la vie de l'homme.

D'où la question : La destruction de l'environnement constitue-t-elle un danger pour l'homme ?

II. PLAN DÉTAILLÉ

A. L'homme exploite la nature pour la satisfaction de ses besoins vitaux

L'homme a naturellement le droit d'exploiter la nature pour satisfaire ses besoins : habitat, pratiques agricole, industrielle, ...

- Conception judéo-chrétienne confère à l'homme de dominer la nature. Dans la Sainte Bible, Dieu avait accordé à l'homme le droit de dominer, de maîtriser l'environnement : « Faisons l'homme à notre image (...) et qu'il domine sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, sur le bétail, sur toute la terre. » (Genèse 1 : 26)
- Conception rousseauiste du « bon sauvage » qui, vivant sur une terre naturelle abandonnée à sa fertilité destinée à satisfaire ses besoins.
- A partir de la science et la technique, l'homme maîtrise et transforme la nature. Le progrès de la science et de la technique a augmenté sur la géante nature, la suprématie de l'homme comme le disait René Descartes dans le <u>Discours de la méthode</u> les connaissances touchant la nature ont fait de l'homme « maître et possesseur de la nature. »

Ainsi par suite de l'énormité des pouvoirs qui découlent des progrès, l'homme s'efforce non seulement de maîtriser les secrets cachés de la nature, mais aussi « de réaliser les choses possibles », Francis Bacon, in <u>La Nouvelle Atlantique</u>

Aussi la transformation de la nature permet-elle de la dompter et de la rendre habitable

Transition:

L'homme en s'arrogeant le droit de surexploiter la nature pour satisfaire ses besoins de plus en plus croissants, ne compromet-il pas sa survie ?

B. La surexploitation de l'environnement constitue un danger pour l'humanité

 Depuis que lques décennies, l'explosion démographique, par conséquent l'extension des besoins, l'exploitation à outrance des ressources de l'écosystème met en danger sa propre survie.

Exemple: Surexploitation de la faune, de la flore, les eaux, les richesses du sous-sol.

- L'épuisement des ressources naturelles, la désertification, la pollution des eaux...
- Avec le développement scientifique et technique, on assiste à la dégradation de l'écosystème. « Par suite de l'énormité des pouvoirs qui découlent de la science et la technique, l'homme est en passe de devenir pour la géante nature un adversaire. » Je an

Rostand

Exemples : Déséquilibres naturels : réchauffement climatique, perte de la biodiversité ; pollution radioactive, destruction de la couche d'ozone. Ainsi le genre humain risque de « mourir d'avoir violé les lois naturelles », **Jean Hamburger**, in La Puissance et la fragilité

■ Louis de Broglie : « Toute augmentation de notre pouvoir d'agir entraine nécessairement un accroissement de notre pouvoir de nuire. »

- **Emmanuel Berl**, in <u>Le Virage</u>, écrit : « L'espèce humaine est de mauvais draps à l'heure de la civilisation technicienne. »
- Hans Jonas fait remarquer qu'avec le souci de l'intérêt et du profit de l'homme, notre génération utilise et détruit volontairement et involontairement les biens de l'humanité sans penser aux générations futures.

Transition:

L'exploitation de l'environnement s'étant inversée en menaces, l'homme n'a-t-il pas l'obligation de s'imposer un changement d'attitude ?

C. Nécessité d'une éthique environnementale

- l'homme doit rechercher un développement humain durable en utilisant de manière responsable des ressources de la nature.
- Francis Bacon : «on ne commande à la nature qu'en lui obéissant ».
- Hans Jonas recommande de poser de nouveaux principes d'actions à l'égard de l'environnement : « agit de façon que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur la terre.

Dans le but d'exploiter la nature sans compromettre la vie de l'homme, il est indispensable de faire bon usage de son action sur l'environnement et de prendre conscience des risques, d'où la promotion des devoirs de l'homme envers la nature.

- **Jean Rostand** : « respectons cette boule qui nous supporte, locataire consciencieux, ne dégradons pas les lieux où nous respirons », il ajoute : « en défendant la nature, l'homme défend l'homme ; il satisfait à l'instinct de conservation de l'espèce ».
- Le japonais **Tomonobu Emanichi** use du concept d'«éco-éthique» en soulignant l'obligation de l'homme de faire usage de la technologie pour créer un « habitat » favorable à l'homme et à son avenir.

L'homme n'a pas le droit moral de détruire son environnement mais de le conserver, de reconnaître et de respecter ses droits.

- l'exemple de la déclaration universelle. Universelle des droits de l'animal proclamé à Paris le 17 Octobre 1978 s'inscrit dans cette logique.
- **Michel Serres** exhorte l'homme d'accorder à la nature des droits parce que sa survie en dépend : « autant la nature donne à l'homme, autant celui-ci doit rendre à celle-là devenue sujet de droit » in <u>Le Contrat naturel.</u>

III - CONCLUSION

L'homme doit concilier les exigences du besoin qui le poussent à exploiter la nature pour sa survie à celle d'une éthique environnementale. Tout en ayant des droits d'exploiter la nature à des fins utiles, l'homme, pour contourner le danger de l'environnement.

SUJET 2:

COMPRÉHENSION

1. Analyse des concepts

I.

Les mathématiques ont-elles un rôle à jouer dans les autres sciences ?

- Les mathématiques : « science de l'ordre et de la mesure » selon René DESCARTES.
- Science des hypothétiques-déductives. Sciences abstraites.
- Rôle à jouer : leur valeur, leur utilité, leur contribution.
- Les autres sciences : les autres domaines du savoir, connaissance rationnelle, méthodique.

2. Reformulation

- Les sciences de l'ordre et de la mesure ont-elles une contribution à apporter dans les autres domaines de la connaissance ?
- Les sciences hypothético-déductives sont-elles utiles aux autres sciences ?

3. Problème

- Place mathématique dans les autres domaines de la connaissance
- Valeur des mathématiques dans les autres sciences

4. Problé matique

Généralement les mathématiques sont considérées comme des sciences abstraites n'ayant aucun rapport avec les autres sciences.

Or, malgré leur abstraction elles consistent un langage, un modèle et un instrument pour les autres sciences.

D'où la question : Les mathématiques ont-elles un rôle à jouer dans les autres sciences ?

II. PLAN DÉTAILLÉ

A. Le caractère abstrait des mathématiques.

• Les mathématiques sont des sciences logico-formelles. Les propositions mathématiques sont vide de contenu sensible, science de l'intelligible pur. Le mathématicien est un

homme qui a quitté le monde des apparences sensibles et concrètes qui vie dans le monde des Idées, dans le monde de pure abstraction (Cf. PLATON).

- **E.** Goblot : « les mathématiques pour être vrai non pas besoin que leur objet soit réel. Le mathématicien construit sans autre instrument que la pensée, une science dont les objets n'ont de réalité que dans la pensée ».
- L'axiomatique illustre parfaitement le caractère abstrait des mathématiques. En tant que système hypothético-déductif où sont exposées les propositions à caractère hypothèses desquelles sont déduites des conséquences, elles revêtent un aspect de pur formalisme.
- **Duffieux** : « les mathématiques fabriquent les récipients vides ».
- Bertrand Russell: « les mathématiques sont la seule science où l'on ne sait pas de quoi on parle ni si ce qu'on dit est vrai »

Transition:

Malgré leur caractère abstrait les mathématiques n'ont-elles pas un rôle a joué dans les autres sciences ?

B. Le rôle de mathématique dans les autres sciences

Les mathématiques comme modèle, langage des autres sciences.

- Conception des pythagoriciens : « Les nombres gouvernent le monde ».
- Conception platonicienne : « nul n'entre ici s'il n'est géomètre » c'est-à-dire les mathématiques sont la propédeutique des sciences.
- Galilée : « l'univers est écrit en langage mathématique »
- Les mathématiques fournissent aux savants « la seule langue qu'il puisse parler » Henri Poincaré.
- **Descartes** : les mathématiques comme une connaissance universelle : la « mathematis universalis »
- **Leibniz**: les mathématiques comme un symbolisme où les connaissances tendent à un calcul mathématique.
- Les mathématiques sont des instruments de recherche et de découverte, l'usage des mathématiques (trigonométrie) par **Descartes** pour étudier les lois de la réfraction de la lumière

L'utilisation de la statistique et des modèles mathématiques dans les sciences humaines, économiques.

Transition : Le rôle de mathématique est-il absolu ?

C. Les limites des mathématiques dans les autres sont limitées dans les autres sciences.

- les mathématiques sont limitées dans l'expression de la réalité humaine et dans les sciences humaines elles mêmes (objectivité limitée)
 - Pascal: « Le cœur a ses raisons que la raison ne connait pas ».
 - Henri Bergson: « les mathématiques ne s'appliquent pas vraiment au réel dont elles laissent échapper l'essentiel: les qualités, le monde sensible. Elles schématisent les données du monde sensible en les appauvrissant, en négligeant couleurs, odeurs, saveurs... et puis encore en négligeant l'humain »

III - CONCLUSION

Si les mathématiques se présentent comme modèle des sciences à cause de caractère, exact, rigoureux et objectif comme on le remarque dans les sciences expérimentales, elles ont des insuffisances dans l'analyse des réalités morales et humaines.

COMMENTAIRE PHILOSOPHIQUE

SUJET Nº III

I. INTRODUCTION

- 1 Auteur
- 2. Thème:
- 3. Question implicite
- 4. Thèse de l'auteur

MILL

- La contrainte et sa légitimité
- La contrainte et sa liberté
- Pour quelles raisons contraindre un homme?
- Doit-on contraindre un individu pour son propre bien?

La contrainte ne peut être légitime que lorsqu'elle vise à préserver les intérêts communs.

L'individu est absolument libre et l'on ne peut le contraindre que quand ses actes risquent de nuire à la communauté.

II. CORPS DU DEVOIR

2.1. Structure du texte

- La légitimité de la contrainte
- L'absolue liberté de l'individu
- La souveraineté de l'individu

2.2. Procédés d'argumentation

2.3. Intérêt philosophique Mérites

Adjuvants

« La seule raison légitime que puisse avoir la communauté pour user de la force contre un de ses membres est de l'empêcher de nuire aux autres...

... Contraindre quiconque pour son propre bien, physique ou moral, ne constitue pas une justification suffisante. Un homme ne peut pas être légitimement contraint d'agir ou de s'abstenir sous prétexte que ce serait meilleur pour lui, cela le rendrait plus heureux ou que, dans l'opinion des autres, agir ains i serait sage ou même juste. Ce sont certes de bonnes raisons pour lui faire des remontrances, le raisonner, le persuader ou le supplier, mais non pour le contraindre ou lui causer du tort s'il agit autrement. La contrainte ne se justifie que lorsque la conduite dont on désire détourner cet homme risque de nuire à quelqu'un d'autre. Le seul aspect de la conduite qui soit du ressort de la société est celui qui concerne les autres. Mais pour ce qui concerne que lui, son indépendance est, de droit, absolue. Su lui-même, sur son corps et son esprit, l'individu est souverain. »

La légitimité de la contrainte

- Le groupe social ne peut légitimement exercer de contrainte sur l'individu que quand ses actes tendent à porter préjudice aux membres.
- Même s'il s'agit de son propre bien, l'individu ne doit pas être contraint ni physiquement, ni mora lement.
- Tout au plus, il ya lieu de raisonner de lui faire des remontrances de l'amener à changer d'attitude, mais jamais de le contraindre, sauf si sa conduite compromet la liberté des autres
- L'absolue liberté de l'individu
- La souveraineté de l'individu
 - La conduite de l'individu doit concourir au bien-être de la société bien que vivant en société l'homme doit disposer de lui-même ; sa liberté est donc souveraine.

Le mérite de l'autre a été de monter la liberté dont l'individu doit disposer dans la société afin de ne pas être écrasé par cette dernière. Il ouvre ainsi la voie à la liberté de penser, d'expression de mouvement...

- J.- J. Rousseau : « Quiconque refuse d'obéir à la volonté générale y sera contraint par tout le corps ; ce qui ne signifie pas autre chose sinon qu'on le forcera à être libre » in Du contrat social
- La liberté est l'essence de l'homme, y renoncer est incompatible à la nature humaine
- J.- J. Rousseau : « Renoncer à sa liberté, c'est renoncer à sa qualité d'homme aux droits de l'humanité même de ses devoirs. »
- J.-P. Sartre soutient que l'étoffe même de l'homme est la liberté ; celle-ci n'est pas une valeur qu'on lui ajoutera « l'homme est liberté » in L'existentialisme est un humanisme.
- La liberté absolue de l'individu dont parle l'auteur ne signifie pas l'anarchie. Elle se définie dans le contexte des lois aussi bien sociales que morales et ne doit pas porter préjudice à la liberté des autres.
 - Kant : « une volonté libre et une volonté soumise des lois morales sont une seule et même chose »
 - Rousseau : « l'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est identique à la liberté » in Du contrat social

La liberté étant l'essence de l'homme, elle doit être définie dans un conteste de lois morales ou sociales. La contrainte légitime est indispensable à l'harmonie sociale.

ADDDECLATIONS

III. **CONCLUSION**

CRITERES DE CORRECTION

- C3 : Culture philosophique adaptée au sujet6 points
- C4: Style, grammaire, orthographes et expressions....4 points

		APPRECIATIONS	<u>)</u>
00	Travail nul.	06 Faible.	[12 - 13]Assez bien.
[01 - 0	2]Très mauvais.	07 Très insuffisant.	[14 - 15]Bien.
[03 - 0	4]Travail mauvais.	[08 - 09]Insuffisant.	[16 - 17]Très bien
05	Très faible	[10 - 11] Passable moven accentable	[18 - 20] Excellent